

Approbation des conventions pour la
période du 18/11/2022 au 13/01/2023.

Conseil d'administration du 6 février 2023

Délibération 2023/02/CA-068

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les conventions signées par le Président dans la période du 18 novembre 2022 au 13 janvier 2023, conformément à la liste récapitulative jointe à la présente délibération.

Toulouse, le 6 février 2023

Président,



Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 32

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Direction des affaires juridiques et institutionnelles Affaire suivie par: Laurence Sola daji.conventions@univ- tlse3.fr	BILAN RECAPITULATIF DES CONVENTIONS SIGNEES DU 18/11/2022 AU 13/01/2023 POUR APPROBATION			
	Type : Tous les types Etat : CA - Soumise CA			jeudi 12 janvier 2023
Identifiant	Titre Court	Structure Créatrice	Date de création	Type
2022/0078/00	Convention de mécénat n°1-2022 - ALTRAN	IUT 'A' Toulouse	17/02/2022	Contrat de parrainage, mécénat